

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 04 avril 2021**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

**Présents :** JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël - MENIS Alexandre - TERRIER Blandine - MONGEVILLE Christophe - SAMUEL Béatrice - CROUZET Marc - GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul - MONTERYMARD-GRAS Florence

**Excusé :** ROMEAS Frédéric

**Secrétaire :** RANCON Raphaël

**Compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 19 mars 2021 et demande aux membres du de l'approuver.

*Compte rendu approuvé à l'unanimité.*

**1ère délibération : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le syndicat départemental d'énergies 43.**

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité.

Considérant que la commune de Montregard, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Syndicat Départemental d'Energie 43

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

**2ème délibération : approbation des comptes de gestion 2020 des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement.**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions de la commune, de l'eau et de l'assainissement ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Déclare que les comptes de gestion 2020 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestions de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

**3ème délibération : approbation des comptes administratifs 2020 des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement**

Après avoir procédé au vote de compte de gestion, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Emmanuel MOULIN, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr le Maire qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

# Le compte administratif de la commune peut se résumer ainsi :

**\* SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	581 201,00
Dépenses	=	<u>446 055,11</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	135 145,89
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	158 241,71
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	=	<b>293 387,60</b>

**\* SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	447 853,77
Dépenses	=	<u>287 375,59</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	160 478,18
Déficit exercice antérieur (001)	=	<u>- 189 547,18</u>
DEFICIT GLOBAL	=	- 29 069,00
Restes à réaliser Dépenses	=	- 229 192,60
Restes à réaliser Recettes	=	164 663,80
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>- 93 597,80</b>

# Le compte administratif de l'eau peut se résumer ainsi :

**\* SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	111 225,31
Dépenses	=	<u>140 526,15</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	- 29 300,84
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	125 311,42
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	=	<b>96 010,58</b>

**\* SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	22 888,00
Dépenses	=	<u>47 787,76</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	- 24 899,76
Excédent exercice antérieur (001)	=	31 771,57
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	=	<b>6 871,81</b>
Restes à réaliser Dépenses	=	- 7 205,00
Restes à réaliser Recettes	=	15 908,00
<b>EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT</b>	=	<b>15 574,81</b>

# Le compte administratif de l'assainissement peut se résumer ainsi :

**\* SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	12 201,31
Dépenses	=	<u>12 201,31</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	0,00
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	0,00
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	=	<b>0,00</b>

**\* SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	10 134,36
Dépenses	=	<u>38 143,93</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	- 28 009,57
Excédent exercice antérieur (001)	=	7 738,84
<b>DEFICIT GLOBAL</b>	=	<b>- 20 270,73</b>
Restes à réaliser Dépenses	=	0,00
Restes à réaliser Recettes	=	0,00
<b>DEFICIT GLOBAL INVESTISSEMENT</b>	=	<b>- 20 270,73</b>

Après délibération, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci dessus

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

#### 4ème délibération : affectation des résultats de fonctionnement 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 de la commune qui présentent un excédent global de fonctionnement de 293 387.60 € et en section d'investissement un besoin de financement est nécessaire pour 93 597.80 €.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 de l'eau qui présentent un excédent global de fonctionnement de 96 010.58 € et en section d'investissement un excédent global de 15 574.81 €.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 de l'assainissement qui présentent un excédent global de fonctionnement de 0.00 € et en section d'investissement un déficit global de 20 270.73 €.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Budget de la commune :
  - Résultat à affecter : 293 387.60 €
  - Besoin de financement : 93 597.80 €
  - Affectation en réserve R1068 en Investissement : 93 597.80 €
  - Report en Fonctionnement R002 : 199 789.80 €
  
- Budget de l'eau :
  - Résultat à affecter : 96 010.58 €
  - Report en Fonctionnement R002 : 96 010.58 €
  
- Budget de l'assainissement :
  - Résultat à affecter : 0.00 €
  - Besoin de financement : 20 273.73 €
  - Report en Fonctionnement R002 : 0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats comme présentés.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

### 5ème délibération : vote des taux des taxes directes locales

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale à compter de 2021, les collectivités ne percevront plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Vu le code général des impôts, vu le budget principal 2021 équilibré en section de fonctionnement par un produit de 196 770 €.

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 12,36 % (taux communal) + 21,90 % (taux départemental) = 34,26 %
- Taxe foncière sur non bâti (TFNB) = 72,36 %

*Proposition approuvée à l'unanimité*

### 6ème délibération : approbation des budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de la Commune 2021.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	655 000,00 €	655 000,00 €
Section d'investissement	1 685 785,60 €	1 685 785,60 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021</b>	<b>2 340 785,60 €</b>	<b>2 340 785,60 €</b>

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'eau 2021.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	194 380,00 €	194 380,00 €
Section d'investissement	89 471,00 €	89 471,00 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF EAU 2021</b>	<b>283 851,00 €</b>	<b>283 851,00 €</b>

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'assainissement 2021.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	19 274,00 €	19 274,00 €
Section d'investissement	54 411,18 €	54 411,18 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021</b>	<b>73 685,18 €</b>	<b>73 685,18 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

**7ème délibération : détermination de la constitution des garanties financières pour réaliser les travaux de dépollution de l'ancienne scierie**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montregard a sollicité les services de l'Etat pour se porter tiers demandeur dans la réhabilitation de l'ancienne scierie DELOLME ;

Après étude du dossier par la DREAL et par courrier du 22 mars 2021, il est nécessaire de constituer une garantie financière pour réaliser les travaux de dépollution.

Une inscription est inscrite au budget primitif de la Commune pour un montant de 150 000 € comprenant les travaux de dépollution, de désamiantage et des purges des élévations béton, intégrant une majoration pour garantir d'éventuels imprévus et pour le lancement de l'étude du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette inscription au budget primitif 2021.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

Le secrétaire de séance,

Raphaël RANCON

